



## Sommaire

1. Présentation de l'équipe de l'école	2
2. Effectifs et composition des classes	2
3. Horaires de l'école	2
4. Périscolaire :	3
5. Quelques points du règlement intérieur	3
6. Elections des représentants de parents d'élèves	4
7. Les Activités Pédagogiques Complémentaires	4
8. La piscine	4
9. Financement	4
10. Fascicules abonnement magazine - médiathèque	4
11. Rappels divers	4
12. Site	5

## 1. Présentation de l'équipe de l'école

Mme MICHEL : enseignante de la classe de GS - ATSEM : Fadila BENKTIB

Mme DINCHER : enseignante de la classe de MS / GS v- ATSEM : Julie COANA

Mme COURTADE : enseignante de la classe de PS / MS - ATSEM : Laure DASSONVILLE

Melle VEDIE : enseignante de la classe de PS, chaque mardi et un mercredi sur 4

M. SCHEID : directeur + enseignant de la classe de PS, les lundi, mercredi, jeudi et vendredi

- ATSEM : Séverine HILT

## 2. Effectifs et composition des classes

L'école compte à la date du 13 septembre 2016, 102 élèves :

↻ 30 de Grande Section nés en 2011

↻ 39 de Moyenne Section nés en 2012

↻ 33 de Petite Section nés en 2013

La répartition des élèves a été effectuée en fonction de la date de naissance des enfants pour les PS et MS.

↻ Mme Michel : 24 GS

↻ Mme DINCHER : 6 GS+ 21 MS = 27 élèves

↻ Mme COURTADE : 18 MS + 8 PS = 26 élèves

↻ M. SCHEID / Melle VEDIE : 25 PS = 25 élèves

Indépendamment de leur classe, les élèves suivent le programme adapté à leur section. Ils feront 3ans de maternelle : PS - MS - GS

Régulièrement, les élèves peuvent être amenés à changer de classe.

Ainsi, chaque après-midi, tous les élèves de PS sont regroupés pour la sieste.

Mme VEDIE et M. SCHEID prendront en charge des élèves de MS et GS pendant le temps de repos des petits.

Les élèves de GS de Mme DINCHER et de Mme MICHEL seront rassemblés pour diverses activités : natation, décloisonnement GS/CP.

## 3. Horaires de l'école

Les élèves sont accueillis de 8 h 20 à 8 h 30 le matin, et de 13 h 50 à 14 h l'après-midi, 8 h 50 à 9 h 00 le mercredi (entrée principale : les parents ressortent également par cette porte d'entrée).

La sortie des classes s'effectue à 12 h 00 et à 15 h 45. Les parents attendent les enfants devant les portes de l'école :

La porte principale pour les élèves de Mme Courtade

Le portail de la cour pour les élèves de Mme Dincher

La porte latérale pour les élèves de M. Scheid

Le préau de la cour de l'école élémentaire pour les élèves de Mme Michel

Les parents ont la possibilité de s'adresser aux enseignants à la sortie de la classe, par le biais du cahier de liaison, ou en prenant rendez-vous pour un entretien. Les ATSEM placées à la porte d'entrée peuvent également faire passer des messages.

## 4. Péricolaire :

La présentation très complète a été assurée par Nadège Coudard-Fournier du Pôle de l'Animation, Jeunesse, Enfance et Sports (PAJES).

La mairie a mis en place un accueil gratuit assuré par les ATSEM, à partir de 7 h 45 à l'école (arrivée possible jusqu'à 8 h 10).

Elle propose également un service périscolaire (avec participation financière), le matin à partir de 7 h (avec petit déjeuner), entre midi à la cantine et le soir après l'école.

Coordonnées du Service : 03 87 80 11 76 / [pajes@maizieres-les-metz.fr](mailto:pajes@maizieres-les-metz.fr).

Des plaquettes ont été mises à disposition des parents.

## 5. Quelques points du règlement intérieur

➤ Lorsque l'on dit que « L'école maternelle n'est pas obligatoire », cela signifie que les parents ne sont pas obligés d'inscrire leur enfant à l'école maternelle. Les enfants inscrits à l'école sont soumis à l'obligation de la fréquenter chaque jour.

➤ Rappel des règles d'assiduité et de ponctualité.

Nous demandons aux parents de respecter les horaires afin de ne pas perturber le fonctionnement des classes.

➤ A partir du lundi 19 septembre : les parents n'accompagneront plus leurs enfants.

Personne n'entrera plus dans l'école sans invitation après 8h00 ou 14h00.

Les enfants entreront seuls dans les locaux de l'école maternelle, sous la surveillance des ATSEM et des enseignants. Pour la classe de Mme Michel, le fonctionnement restera le même tout au long de l'année.

➤ En cas d'absence, les parents sont tenus de prévenir l'école le plus tôt possible. Toute absence devra être justifiée.

➤ Les enseignantes font appel au bon sens et à la bienveillance des parents : un enfant qui manifeste de forts symptômes de maladie se sentira bien mieux s'il est soigné à la maison, et évitera ainsi de contaminer ses petits camarades.

➤ Concernant les médicaments : les enseignantes ne sont pas habilitées à donner des médicaments aux enfants. Elles pourront le faire de manière exceptionnelle, seulement si les parents ont fourni une copie de l'ordonnance du médecin approuvée par le médecin scolaire et une demande écrite rédigée par les parents. Ces médicaments devront être à avaler ou à inhaler (pas de suppositoire ou de seringue).

➤ Concernant les vêtements et objets de valeur : les enseignantes ne pourront être tenues pour responsables en cas de perte, de vol, de dégradation ou de salissure.

➤ La circulation est interdite dans la rue de l'école, aux horaires d'arrivée et de sortie des classes.

➤ Poux : les enseignants demandent aux parents d'effectuer des vérifications régulières

## 6. Elections des représentants de parents d'élèves

Les élections se dérouleront le vendredi 07 octobre 2016.

Pour l'école, quatre titulaires et quatre suppléants seront élus.

Les élus ont un rôle important car ils représentent les parents d'élèves, notamment lors des conseils d'école qui se réunissent trois fois par an. Ils peuvent également être invités par la municipalité pour participer à des réunions ou donner leur avis sur des questions se rapportant à la vie de l'école.

Chaque parent est électeur et éligible ; au sein d'une même famille, les deux parents peuvent donc se présenter aux élections, et les deux parents peuvent voter.

Une réunion d'information et de préparation aura lieu le jeudi 15 septembre à 17 h.

## 7. Les Activités Pédagogiques Complémentaires

A partir du 15 septembre, les enseignantes assureront après la classe, deux séances hebdomadaires de 45 minutes d'aide personnalisée (lundi et jeudi). Les élèves concernés sont ciblés par les enseignants, qui créent des groupes de 2 à 6 élèves en fonction des besoins constatés. Il s'agit d'élèves de MS ou GS.

En général, les groupes sont formés pour une période, mais des modifications peuvent être apportées en cours de période.

Les parents seront avertis par l'enseignante de leur enfant, et auront la possibilité d'accepter ou de refuser la proposition. Dans tous les cas, ils devront signer une demande d'autorisation (qu'elle soit acceptée ou refusée).

Attention : les élèves inscrits au bus ou au périscolaire ne pourront pas bénéficier des APC.

## 8. La piscine

Comme chaque année, les élèves de grande section suivront un cycle piscine.

Des parents d'élèves seront sollicités pour accompagner les enfants :

- Certains devront passer un agrément pour prendre en charge un groupe d'élèves dans l'eau
- Les autres seront présents pour aider à l'habillage et au déshabillage, ainsi que pour accompagner les élèves aux toilettes lors des séances de natation

Cette année, le cycle natation aura lieu du 07 février au 17 juin 2017 les vendredis après-midis soit 14 séances au total.

Les modalités de passation de l'agrément seront communiquées ultérieurement.

- Les enseignants soulignent le fait que l'activité est conditionnée par un nombre suffisant d'encadrants.

## 9. Financement

La majeure partie des dépenses de l'école est prise en charge par la municipalité.

Quelques petits achats sont financés par la coopérative scolaire dont le revenu principal est la vente de photos de classe.

## 10. Fascicules abonnement magazine - médiathèque

Les enseignants sensibilisent les parents sur le fait que la fréquentation de la médiathèque et la confrontation à des lectures appropriées comme celles proposées dans les abonnements spécialisés constituent un levier essentiel à l'acquisition des compétences en lecture

Rappel de l'importance d'un abonnement pour la sensibilisation à la lecture / écriture

## 11. Rappels divers

- Règle de fréquentation de la sieste.

- Les enseignants demandent aux parents de penser à fournir un sachet (assez solide) marqué du nom de l'enfant.
- Les enseignants demandent aux parents d'éviter les chaussures à lacets.
- Les enseignants demandent aux parents de penser à marquer tous les habits et objets.
- Les enseignants demandent aux parents de respecter les consignes du petit déjeuner :  
Produits laitiers et fruits / pas de boisson sucrée / nettoyage régulier du gobelet et de la serviette.
- En raison des températures élevées, Les enseignants demandent aux parents de penser à fournir des gobelets jetables qui seront utilisés hors temps de goûter.
- Le suivi des résultats des élèves se fera par un livret d'évaluation qui sera remis aux parents 2 fois dans l'année (fin janvier et en juin).
- L'équipe enseignante travaille en collaboration avec un psychologue scolaire. Elle effectue régulièrement des réunions de synthèse avec lui. Il a un rôle de conseil, il peut également être amené à évaluer les élèves ou à s'entretenir avec les parents. Les parents peuvent également le contacter pour prendre un rendez-vous.
- L'accord des parents est nécessaire pour toute prise en charge.
- L'école peut également donner les coordonnées de professionnels pour aider les familles : PMI, CMP, etc.

## 12. Site

Présentation au vidéoprojecteur des rubriques du site.

REUNION DANS LES CLASSES AVEC LES ENSEIGNANTS RESPECTIFS